



Déclaration liminaire CTSD du 15/05/2020

A la demande du Président de la République, un conseil scientifique a été installé pour éclairer la décision publique dans la gestion de la situation sanitaire liée au Coronavirus. Ce comité a rendu deux avis : dans le premier, il écrit qu'il « propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre »

Le Gouvernement a décidé de passer outre. Le comité a donc rendu un deuxième avis dans lequel « il prend acte de la décision politique de réouverture au 11 mai ». Actant cette décision, le conseil scientifique a donné des préconisations sanitaires précises et strictes, précisant "qu'il incombe aux autorités de s'assurer qu'elles sont opérationnelles".

Il a également confirmé que le retour à l'école se ferait "sur la base du volontariat" s'agissant des familles. Dans la circulaire du 4 mai parue au BO, on lit *L'obligation d'instruction s'impose à tous en classe ou à la maison.* Ou comment bien signifier que ce n'est pas l'école qui est obligatoire, mais l'instruction. Incitant donc entre les lignes ceux qui le peuvent à s'orienter vers l'instruction à domicile. En laissant le choix aux parents de la reprise, l'État fait peser sur ces derniers une responsabilité qu'ils ne devraient pas avoir à supporter. C'est l'État qui a pris la décision de cette réouverture, concomitamment au déconfinement. Il est de son devoir d'en assumer la plus grande responsabilité.

Le risque d'aggravation des inégalités sociales est considérable dès lors que chaque enfant est renvoyé à son seul contexte familial. C'est pourquoi le président de la République a décidé d'engager un processus progressif de déconfinement scolaire tenant compte des impératifs sanitaires mais aussi sociaux dans ce moment grave de l'histoire de notre pays. Mais les constats faits sont sans appel : la majorité des enfants dits en décrochage ou en grande difficulté scolaire ne reprennent pas le chemin de l'école.

Le Président de la République a dit dans son discours du 13 avril dernier : *Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».* Nous sommes désormais en attente d'une traduction concrète et cohérente de ses propos qui une nouvelle fois, engage l'État dans une autre voie que celle suivie jusque là.

La FSU est porteuse de propositions qui justement répondent à cet engagement à commencer par développer et non détruire les services publics.

L'École a besoin de moyens. Le nombre des élèves par classe doit être très significativement réduit. Et pas seulement sur la période qui s'ouvre, en bénéficiant du retour à l'école des élèves sur la base du volontariat, mais bien sur le très long terme et dans le respect de l'obligation scolaire.

Sur le terrain, les collègues qui reprennent le chemin de l'école sont partagés entre joie et satisfaction de retrouver des élèves et inquiétude et frustration de ne pas les retrouver tous et dans des conditions sanitaires que l'on connaît. Mais leur travail est rendu encore plus complexe par présence à l'école, souvent sur 100 % du temps scolaire. Dans le BO du 7 mai, il est bien écrit que ***les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile.*** Mais dans beaucoup d'écoles, les enseignant.e.s se retrouvent dans la plus grande difficulté pour appliquer cela.

Le SNUipp-FSU 87, s'agissant de l'accueil des enfants à l'école, aurait souhaité que les choses soient dites clairement : pour faire redémarrer la machine économique, les enfants des travailleurs au sens large doivent être gardés. Il est d'ailleurs aujourd'hui impossible de disposer d'une liste officielle des professions dites prioritaires à l'accueil, tout se trouvant dans la mention « parents indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation ». Sur le document présenté, on constate le rajout de « personnels de l'enseignement » dont on ne sait si les AESH et les ATSEM en font partie.

Depuis le début de cette crise, les annonces contradictoires se sont multipliées, renforçant doute, incompréhension et inquiétude. La dernière d'entre elles étant sur le port du masque obligatoire par les enseignant.e.s à l'école : d'inutile, le masque est passé à indispensable, tout le temps, puis au moment de l'accueil et enfin à nouveau tout le temps.

Que dire enfin des élèves, notamment ceux de maternelle, effectuant leur retour à l'école et devant subir des contraintes terribles en termes de règles, de distanciation, de déplacements. Quels en seront les effets, non seulement à court mais aussi long terme ?

Alors qu'une nouvelle fois il aurait fallu prendre le temps pour préparer au mieux le nécessaire retour à l'école dans de bonnes conditions, tout est précipité.

L'impréparation gouvernementale, prise de cours par les annonces unilatérales du Président, abouti à un resserrement intenable du calendrier pour les acteurs de terrains, DSDEN, communes, équipes enseignantes.

Encore une fois, ces dernières ont subi la pression de la reprise, tenaillés entre des objectifs inatteignables, ordres et contre-ordres, écriture de protocoles qu'il a fallu réfléchir (sans avoir accès aux locaux), puis modifier, donc réécrire, puis valider...

Les équipes et plus particulièrement les collègues chargés des tâches de direction ont travaillé dur pendant les vacances, pour tenter d'être prêt pour la date fatidique. Nombreux sont ceux qui font états de troubles du sommeil à minima, quand les conséquences ne sont pas plus graves.

Si l'organisation pédagogique, pourtant pas simple à mettre en place suivant le nombre des élèves revenant en classe, était prête le jour J, on ne peut en dire autant des conditions sanitaires laissées à la charge des communes !

Nombreuses ont été les remontées de collègues faisant état de manques criants en gel, lingettes, papier essuie-mains , ..., de manque de personnels pour assurer l'entretien des sanitaires (quand le manque de sanitaires ne se faisait pas sentir !), d'impréparation des locaux, des cours d'écoles ...

Encore une fois, si tout le monde avait eu le temps de réfléchir et préparer sereinement cette rentrée, elle se serait tenue dans de meilleures conditions pour les personnels administratifs, enseignants , communaux...

Il faudra prendre le temps de revenir sur les conditions de cette reprise et anticiper d'ores et déjà, la prochaine date du 2 juin, et la possible exigence de montée en charge des effectifs avec toutes ses conséquences. Il faut aussi réfléchir dès maintenant à l'organisation de la rentrée de septembre 2020.

Il n'est pas question pour le SNUipp-FSU de laisser se reproduire les conditions de cette reprise en septembre et voir des collègues arriver début septembre déjà exténués !

En l'absence de statut de fonctionnaire d'autorité, comme c'est le cas des chefs d'établissement du 2nd degré par exemple, un.e enseignant.e même s'il est en charge de la direction d'école ne saurait voir sa responsabilité "pénale" engagée si les préconisations du protocole sanitaire ont fait l'objet d'une volonté de mise en place de dispositifs conformes et adaptés. Que le groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale LREM profite de ce moment particulier pour proposer à nouveau une loi visant, sous le fallacieux prétexte de la reconnaissance, à créer sans le nommer un statut pour les directrices.teurs est une véritable provocation. Dans le 1^{er} degré, l'école se gère entre pairs. Chacun dans ses fonctions, tous ensemble ! C'est sa force, c'est ce qui lui donne tout son sens. Les besoins de plus de temps et d'une meilleure reconnaissance sont bien réels et il faut y répondre. Nul besoin pour ce faire de créer un corps intermédiaire entre l'IA DASEN via un conseiller dédié à la DSDEN et un.e chef.fe d'école dans chaque école.